

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal*

du 27 Janvier 2009

L'an deux mil neuf, le onze février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Etaient présents : Etaient présents : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACPOT, Mme Martine BONTEMPS, MM. Thierry FAGARD, Thierry DENEUVE, Yves LE GRANVALET, Mme Thérèse DELHAYE, M. Bernard VAN DENBERGHE, Mmes Roselyne GOËNSE, Martine AUGUSTE, MM. Jérôme GAUCHET, Jacky DELFOSSE, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, Mme Maryvonne LAVAIRES, M. René LAVAIRES.

Etait absent : M. Gérald TACHENON.

Secrétaire de séance : Mme BONTEMPS Martine.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point 5, à l'ordre du jour : choix et durée du marché d'assainissement.

Adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2009.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques ou corrections à apporter au Compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Monsieur Daniel PATROLIN, fait remarquer qu'il n'est pas repris ses remarques sur la parution dans Cinqueux Infos de l'Etat Civil et qu'Internet n'est pas mis à jour de sa liste des associations.

Monsieur Jérôme GAUCHET reprend le point 2-1 et s'étonne du total des voix ; il lui est répondu qu'un bulletin de vote comportait quatre noms.

Madame Martine AUGUSTE, a relevé dans le compte rendu du 27/01/2009 qu'il fallait entendre Conseil Municipal du 14 novembre et non 24 comme indiqué.

Le compte rendu du conseil municipal du 27 janvier 2009 ainsi modifié est approuvé et signé des membres présents.

1. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition des locaux avec les associations.

Monsieur le Maire rappelle que lors du précédent conseil, le projet de convention avait été remis aux conseillers et qu'il fallait maintenant délibérer aux fins d'adopter ce projet et d'autoriser le Maire à la signer avec chaque association qui occupe un local communal et déterminer le montant de la caution (si caution est votée).

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'occupation des locaux avec les associations.

Sur le point du montant du chèque de caution que devra être remis lors de la signature de la convention (chèque non encaissé, sauf en cas de dégradations ou divers problèmes) après débat, l'ensemble du conseil décide, à l'unanimité, que la caution demandée s'élèvera à 500 euros quelle que soit la salle mise à disposition.

Pour éviter qu'il y ait contestation entre deux associations lors de la prise en compte de la salle, les associations devront alors informer immédiatement la Mairie du problème rencontré afin qu'un constat soit effectué par un élu.

2. Autorisation donnée au Maire de déposer une demande de subvention à la D.G.E. pour la réfection de la route de Rosoy.

Monsieur le Maire explique que malgré les divers travaux d'entretien effectués par la municipalité, que la route de Rosoy en fort mauvais état s'est profondément dégradée par suite du gel de ces derniers jours.

Monsieur NOWINSKI, Maire Adjoint, a consulté des entreprises et le montant des travaux pour la réfection des 977 mètres de la voie s'élève à 46.551,50€ HT. Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux du dossier à présenter pour la Dotation Globale d'Équipement 2009. La subvention de l'État étant de 40%.

Monsieur NOWINSKI rappelle que cette route est actuellement limitée à 9 Tonnes et que vue son état, il serait judicieux de ramener le tonnage autorisé à 3,5 tonnes (sauf engins agricoles) et de limiter la vitesse. Les poids lourds étant déviés par Verderonne.

Monsieur le Maire demande au Membres du Conseil de statuer sur la demande de subvention au titre de la D.G.E. pour les Travaux rue de Rosoy (remise en état de la Voie communale n°4 de Cinqueux à Rosoy) aménagement et renforcement des bas côtés de route.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité SOLLICITE une subvention au titre de la DGE 2009 pour les travaux d'aménagement et renforcement des bas côtés de route de la rue de Rosoy, dont le budget prévisionnel est de 46.551,50€ HT.

3. Contrat d'aide à l'Emploi. Convention avec l'ANPE.

M. le Maire indique que le Gouvernement, dans le cadre de la réinsertion des chômeurs de longue durée (2 ans et plus) a créé une aide aux collectivités locales, associations, etc qui embaucheraient une personne éligible à cette aide dite C.A.E. pour une durée minimum de six mois pouvant être renouvelée une fois. Cette aide serait de 65% du SMIC sur une base de 20 heures hebdomadaires. Ce pourrait être intéressant pour notre commune pour résorber le retard accumulé dû à une surcharge de travail des secrétaires.

Une large discussion s'engage alors sur l'utilité réelle de ce renfort alors que l'on n'a pas défini de façon précise les tâches du poste provisoire à pourvoir et qu'il est nécessaire de faire auparavant une étude d'organisation générale du secrétariat.

Il a donc été décidé de reporter cette question lors d'un prochain conseil municipal.

4. Fonds de Compensation de la TVA : autorisation de conclure et de signer la convention.

Monsieur le maire rappelle que la TVA payée aux entreprises dans le cadre d'investissements est récupérable à 80% deux ans après règlement.

Monsieur le Maire informe des différentes notes reçues pour le plan de relance de l'économie de l'État.

Il passe la parole à Madame Martine BONTEMPS qui explique que l'État a décidé que les collectivités locales auraient la possibilité de récupérer dans l'année la TVA sur des travaux effectués en 2007 et 2008 puis de récupérer de façon pérenne la TVA sur des travaux effectués en 2009 à la condition que le montant de ces travaux soient au moins supérieurs d'un euro par rapport à la moyenne des travaux effectués en 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

La dépense moyenne d'investissement de 2004 à 2007 s'élève à 379.502€ (Source Préfecture, validée par notre comptabilité) et en y intégrant la dépense de 2008 (177.239 €) ceci porte la moyenne à 339.049€.

Les travaux prévus [Le clos Moreau ≠ 300.000€, fin des services techniques ≠ 300.000€, sans compter l'extension du cimetière, la réfection du parking "Les Eraines" et les travaux de renforcement des réseaux du Sud de Cinqueux] nous permettent d'être éligibles à cette faculté. Pour en bénéficier il est donc nécessaire de passer une convention en ce sens avec les services préfectoraux de l'État.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à conclure et signer la Convention avec l'Etat pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.

5. Choix et durée du mode de marché du service d'assainissement (eaux usées).

M. le Maire passe la parole à Monsieur Marcel NOWINSKI qui indique que lors du dernier conseil municipal du 27 janvier, il avait été voté la délégation du service d'assainissement et l'assistance et conseil pour la procédure de délégation du service Public d'assainissement (Collecte).

Les travaux du syndicat des eaux se poursuivant il est donc nécessaire de choisir un mode de Marché et sa durée. Monsieur NOWINSKI remet aux conseillers des documents relatifs à ce sujet et indique qu'après étude et discussion avec les représentants des communes concernées, il apparaît souhaitable d'adopter le régime du "fermage" (système déjà en place, qui est la délégation de toutes les prestations) et ce, sur une durée de 12 ans pour obtenir les meilleurs coûts.

Sur la question de Monsieur Yves LE GRANVALET qui demande si le choix aura un impact sur la facture d'eaux payée par les habitants, Monsieur NOWINSKI lui répond que le choix se fera par appel d'offres, que le meilleur coût et la meilleure prestation seront retenues et que de plus ce sera un prix fixe sur la durée du contrat sauf réévaluations contractuelles selon un calendrier à définir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote un choix par appel d'offres sur douze années par affermage.

Questions diverses.

- Monsieur le Maire donne lecture d'une carte de remerciements et de vœux émanant de Monsieur Marcel ARNOUT .

- Madame Roselyne GOËNSE fait état de sa participation, avec Monsieur Bernard VANDENBERGHE, au conseil communautaire de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte le 10 février.

Divers points importants pour notre avenir ont été abordés, dont la délégation de la compétence habitat dite P.L.H. (Plan Local de l'Habitat) partie intégrante du SCOT et de la création d'un établissement public "Office Foncier et Local de l'Oise" dont les missions ne sont pas encore bien exprimées.

Le conseil communautaire a décidé de créer une commission ad hoc dont Monsieur Bernard VANDENBERGHE fait partie. Madame Roselyne GOËNSE communique aux membres du conseil plusieurs documents relatifs à ces problèmes.

Madame Martine BONTEMPS suggère d'inviter le Président de la CCPOH, Monsieur Michel DELMAS, lors d'une prochaine réunion de conseil pour qu'il explique de façon précise les implications de ces projets.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Michel DELMAS invité le 27 janvier n'avait pu y assister mais qu'il va lui proposer rapidement des dates pour fixer celle du prochain Conseil Municipal.

Madame GOËNSE informe également de la création sur le sud (Grand Creillois) d'une agence de développement chargée de faire la promotion de cette zone auprès d'entreprises désireuses de s'installer dans la région.

- Monsieur Thierry FAGARD fait part de la réunion de la Commission Economique de la CCPOH qui a eu lieu le lundi 09 février, au cours de laquelle il a été abordé le sujet de la création d'une plateforme logistique sur les terrains de BRENOUILLE/LES AGEUX situés derrière la station d'épuration.

Un obstacle à sa création est la présence d'une canalisation importante de gaz à cet endroit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures.

Le Maire.